



Introduction

Fiche technique Refuges LPO n°0



© Jean-Jacques Carlier



60 000 tonnes de pesticides sont utilisées en moyenne chaque année en France, afin de contrôler chimiquement les espèces considérées comme nuisibles (insectes, adventices, champignons, etc.). Largement utilisés en agriculture, 5% des produits phytosanitaires consommés sont destinés à l'entretien des jardins et des espaces verts, routes, voies ferrées, etc. En effet, les particuliers, les collectivités, les établissements publics, les entreprises, utilisent encore trop de produits chimiques (notamment des herbicides) en dépit de leur nocivité, pourtant connue.

En effet, ces produits sont, non seulement dangereux pour la santé humaine (dérèglement endocrinien, cancers, affections dermatologiques et respiratoires, Alzheimer, parkinson, etc.) mais sont également néfastes pour l'environnement (pollution de l'ensemble des compartiments air, eaux, sols et alimentation, déclin de certaines espèces animales, modification de la chaîne alimentaire dans un espace donné, etc.). L'usage de désherbants sur des surfaces imperméables ou peu perméables entraîne, par ruissellement, une pollution des eaux de surface ou souterraines plus importante qu'en zone agricole. Ainsi 90% des cours d'eau et plus de 60% des nappes phréatiques françaises contiennent des résidus de pesticides.

La modification de la loi Labbé votée en 2015 a fixé l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques, en 2017 au plus tard, dans les espaces publics, puis en 2019 dans les espaces privés. Cependant, de nombreuses communes et entreprises ont déjà franchi le pas, témoignant de la faisabilité des méthodes alternatives et se sont ainsi engagées dans une démarche de classification en Refuge LPO pour valoriser leur engagement en faveur de la biodiversité de proximité.

La suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse constitue donc un enjeu de société majeur que la LPO s'est engagée à accompagner en proposant une méthodologie simple, efficace et économiquement viable, qui peut s'adapter à chaque type d'espace. Cette démarche de gestion écologique des espaces verts, se décompose en plusieurs étapes qui seront évoquées et décrites dans chacune des 12 fiches proposées dans ce guide. Illustrées par des retours d'expérience, des conseils d'expert et des ressources bibliographiques, ces fiches techniques ont pour vocation à accompagner les collectivités et les entreprises dans leur passage au « 0 phyto ».



© Mny-Jhee - Fotolia

Sommaire du guide

- Fiche 1 : Méthodologie et planification
- Fiche 2 : Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts
- Fiche 3 : Etablir un plan de communication
- Fiche 4 : Préserver la flore locale
- Fiche 5 : Le désherbage écologique
- Fiche 6 : Favoriser les auxiliaires dans les espaces verts
- Fiche 7 : Lutter contre les maladies et les ravageurs
- Fiche 8 : Contrôler les espèces invasives animales et végétales
- Fiche 9 : Argumenter face aux réticences
- Fiche 10 : Accompagner et former les agents techniques
- Fiche 11 : Zéro phyto et toitures végétalisées
- Fiche 12 : La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

LE SAVIEZ-VOUS ?

La France est le 1^{er} consommateur de pesticides en Europe et le 4^{ème} au niveau mondial, juste derrière les Etats-Unis, le Brésil et le Japon !



© Yann Avril

Ressources et contacts

- Pesticides : vers le risque zéro. Rapport d'information n° 42 - N. BONNEFOY (2012-2013).
 - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-pesticides-.html>
 - Observatoire des résidus de pesticides : <http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/>
- Participer au recensement national des villes et villages sur l'usage des pesticides : <http://www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr/recensement/>

